

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 4601

présenté par
M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 10

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Le point d'accueil organise, dans le respect du pluralisme, un temps collectif entre les porteurs de projet à l'installation. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a été travaillé avec la Chambre d'agriculture du Cher. Il vise à offrir un temps collectif au niveau du point d'accueil au sein du parcours du porteur de projet à l'installation.

Les échanges collectifs sont bénéfiques au porteur de projet pour tisser des liens avec son futur environnement socio-professionnel local. L'opportunité est de maintenir un temps d'échange entre les futurs installés afin de confronter leurs projets.

Ce temps collectif doit être organisé au point d'accueil pour garantir la participation de tous les porteurs de projet, favorisant un échange plus large, ainsi qu'une diminution des coûts d'organisation. En tenant cette réunion au sein des structures d'accompagnement et de conseil, les projets seront moins diversifiés et l'intérêt sera donc amoindri.